

*des Princes &c.* Juillet 1763. 31

*tut*, en un volume *in-octavo*, quoique portée à la connoissance des Magistrats du Royaume depuis quelques mois, n'en a jusqu'à présent encouru aucune censure, non plus qu'une Lettre de l'Evêque de Castres au Procureur Général du Parlement de Toulouse, au sujet du Recueil des Affertions; tandis qu'on relève par répétition les Mémoires du Président d'Eguille, ainsi que d'autres petites brochures, contre lesquelles presque tous les Parlemens ont prononcé il y a du tems.

Le Decret du Saint Office Romain, que nous avons transcrit le mois passé, page 465, contre l'*Instruction Pastorale de l'Evêque de Soissons, au sujet des Affertions &c.* a été supprimé par un Arrêt du Parlement de Paris en date du 23. Mai. Le Pape ne s'en étoit cependant pas tenu à condamner cette *Instruction*, Sa Sainteté avoit même chargé les Cardinaux François de porter l'Evêque de Soissons à en donner une rétractation publique.

Le 7. Juin, le Duc de Bedford, Ambassadeur Extraordinaire de la Cour de Londres, eut une audience particuliere du Roi dans laquelle il remit ses Lettres de rappel, & prit congé de Sa Majesté.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en ITALIE, depuis le mois dernier.*

**E**SPAGNE. La Marine ayant été assez négligée sous le regne précédent, & le Roi prenant son rétablissement fort à cœur, des  
Commis-